



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 13 novembre 2019 à 18h30,

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 7 ^{ème} délibération
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
12	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
13	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
14	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
15	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Arrivée après la 4 ^{ème} délibération
16	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
17	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
18	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
19	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	Pouvoir de Philippe LANÇON
22	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
24	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
25	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
26	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
29	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
30	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
31	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
32	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
33	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
34	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
35	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
36	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
37	MERY	T	Eudes BOUVIER	
38	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
39	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
40	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Arrivée après la 10 ^{ème} délibération
41	MOUXY	T	Nicolas MARC	
42	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
43	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
44	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
45	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
46	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
47	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	
48	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
49	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
50	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	Pouvoir d'Yves HUSSON
51	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	



52 VIVIERS-DU-LAC
53 VOGLANS

T Martine SCAPOLAN
T Martine BERNON

Pouvoir d'Yves MERCIER

24 communes présentes

Absents excusés :

LE MONTCEL
ONTEX

Jean-Christophe EICHENLAUB
Jacques CURTILLET

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Fabrice BURDIN
Matilde HABOUZIT
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY THEVENON

Pugny-Chatenod
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur du pôle Service à la population
Responsable Agriculture
Responsable Pilotage de la Performance et politiques contractuelles
Responsable juridique/Assemblées
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 novembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (48 titulaires et 1 suppléant), et 53 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2019
Exécutoire le : 18 NOV. 2019
Affichée le : 18 NOV. 2019
Visée le : 15 NOV. 2019

HABITAT

Agence Alpine des Territoires (AGATE)

Convention d'application fixant la contribution financière de Grand Lac pour 2020

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'Agglomération sollicite annuellement l'intervention de l'Agence alpine des territoires (AGATE) dans les domaines de l'habitat et de la politique de la ville.

Monsieur le Président indique qu'en application de la convention cadre 2017-2022, il convient d'établir la convention annuelle 2020.

Monsieur le Président indique que pour l'année 2020, les objectifs proposés sont les suivants :

En matière d'habitat :

- PLH 2019-2025 : accompagnement dans le choix des indicateurs pour le suivi du futur PLH
- Préparation du bilan de la première année du PLH
- PPGD et CIA : bilan 2019 et définition des objectifs 2020
- Bilan triennal du PPGD
- Accompagnement à la mise en œuvre du système de cotation de la demande

En matière de politique de la ville :

- Accompagnement à la réalisation du rapport annuel 2020 du contrat de ville (dont identification des indicateurs du PRU)

Monsieur le président propose également de s'appuyer sur les compétences de l'Agence dans le domaine de la transition énergétique :

En lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial

- Appui pour l'animation du plan climat et l'accompagnement de la participation citoyenne,
- Conseil et accompagnement pour le renforcement d'une offre touristique responsable et durable,
- Accompagnement technique et assistance pour développer la résilience du territoire face au changement climatique.

La subvention de Grand Lac s'élève à 30 000 € pour l'exercice 2020 (montant identique à 2019). Cette somme sera inscrite au budget 2020 – section de fonctionnement - chapitre 2303.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la subvention de Grand Lac à l'association à hauteur de 30 000 € pour l'année 2020,
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs de Grand Lac pour l'année 2020.

Aix-les-Bains, le 13 novembre 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 50
- Votants : 54
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 4
- Blancs : 0



CONVENTION D'OBJECTIFS

Entre

Grand Lac, Communauté d'Agglomération, représenté par son Président, M. Dominique DORD, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 13 novembre 2019.

D'une part,

Et

L'Agence Alpine des Territoires (Agate), représentée par sa Présidente Mme Marie Claire BARBIER, *D'autre part,*

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, posant l'obligation d'une convention entre les collectivités publiques et les associations pour définir les objectifs de leur partenariat et ses principales modalités, dès lors que le montant de la subvention allouée dépasse le seuil fixé par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, soit 23 000 €/an.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 – OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ASSOCIATION

Agate poursuit les activités dans les domaines définis par la convention cadre intervenue le 29 juin 2017 entre Grand Lac Communauté d'Agglomération et l'ASADAC territoire/MDP (devenue Agate par modification statutaire le 20 décembre 2017). La Convention cadre précise les activités de l'agence Agate auxquelles Grand Lac, Communauté d'Agglomération apporte son soutien financier :

Les activités concernées sont les suivantes :

- Mener des réflexions stratégiques en matière d'aménagement et de développement territorial en engageant des travaux de prospective et en participant à des démarches de planification intercommunales, départementales, interdépartementales et transfrontalières,
- Définir et réaliser tous programmes d'activités et d'études utiles à la définition et à l'engagement d'actions de développement territorial,

- Initier et animer les partenariats nécessaires à des démarches d'aménagement visant au développement du territoire et à la mise en valeur de ses ressources,
- Mener des missions d'observation principalement dans les domaines de l'économie, du tourisme, de la gestion de l'espace, de la mobilité, de l'habitat et de la politique de la ville,
- Conduire ou participer à des démarches d'évaluation des politiques publiques.

2 – CONTRIBUTION DE GRAND LAC

Grand Lac alloue à Agate les moyens nécessaires à la réalisation des actions poursuivies par celle-ci par une subvention de fonctionnement.

La subvention de Grand Lac, Communauté d'Agglomération s'élève à 30 000 €.

Cette subvention sera versée sur simple demande expresse en deux fois :

- 30 % à la signature de la convention
- 70 % au 30 décembre de l'année

3 – DUREE

La présente convention est conclue pour l'exercice 2020. Les demandes de subventions devront être sollicitées par l'Agence auprès des services de la Communauté d'Agglomération.

Fait au Chambéry, le

**Pour Agate,
La Présidente,
Marie Claire BARBIER**

**Pour Grand Lac,
Le Président,
Dominique DORD**

Programme de travail Grand LAC /Agate - 2020

HABITAT	
	<ul style="list-style-type: none">▪ PLH 2019-2025 : accompagnement dans le choix des indicateurs pour le suivi du futur PLH▪ Préparation du bilan de la première année du PLH▪ PPGD et CIA : bilan 2019 et définition des objectifs 2020▪ Bilan triennal du PPGD▪ Accompagnement à la mise en œuvre du système de cotation de la demande
POLITIQUE DE LA VILLE	
	<ul style="list-style-type: none">▪ Accompagnement à la réalisation du rapport annuel 2020 du contrat de ville (dont identification des indicateurs du PRU)
PLAN CLIMAT	
	<ul style="list-style-type: none">▪ Appui pour l'animation du plan climat et l'accompagnement de la participation citoyenne▪ Conseil et accompagnement pour le renforcement d'une offre touristique responsable et durable▪ Accompagnement technique et assistance pour développer la résilience du territoire face au changement climatique

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Habitat - Agence Alpine des Territoires (AGATE) - Convention d'application fixant la contribution financière de Grand Lac pour 2020

Date de transmission de l'acte : 15/11/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 15/11/2019

Numéro de l'acte : d3032 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20191113-d3032-DE

Date de décision : 13/11/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement